

LES PARTENAIRES

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme départemental indépendant chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. À travers ses actions : conseils aux collectivités et aux particuliers, formation, coordination de journées thématiques pour les élus, les techniciens de collectivités, les professionnels de la construction et du cadre de vie, accompagnement et sensibilisation des enseignants, organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, conférences, journée du patrimoine, etc.) le CAUE remplit une mission de service public.

Tél.: 05 53 48 46 72 - Courriel : secretariat@caue47.com - Site : www.caue47.com

Le Conseil général de Lot-et-Garonne, à travers sa politique de préservation du patrimoine, œuvre en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine qu'il soit mobilier ou immobilier, public ou privé, protégé au titre des Monuments Historiques ou non protégé. Un régime d'aide en faveur du patrimoine non protégé permet d'accompagner techniquement (avec le soutien du CAUE 47) et financièrement les porteurs de projets publics et privés. Ainsi depuis la création de ce dispositif, près de 400 projets de restauration ont été soutenus par le Conseil général, participant ainsi à la mise en valeur des richesses patrimoniales de notre département.

Tél.: 05 53 69 40 39 - Courriel : jbpozzer@cg47.fr - Site : www.cg47.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de promouvoir la connaissance, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Elle contribue ainsi à la protection de nos paysages. L'avis de l'**architecte des bâtiments de France** est obligatoire dans le cadre de l'instruction des labels (fiscaux et non fiscaux), et pour l'instruction des dossiers publics/associatifs. Dans tous les cas, cet avis reste obligatoire dans le cadre de travaux de démolition et de restauration des parties disparues au cours du temps. Le CAUE 47 accueille le siège de la délégation départementale, représentée par son délégué : Jean Jacques Carle.

Site : www.fondation-patrimoine.org

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne est un service déconcentré de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure avec le concours des architectes des bâtiments de France des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise du bâti ancien et des techniques de restauration font référence dans les actions de sauvegarde du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie. Il intervient dans les actions de protection des paysages et celles de promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité.

Tél.: 05 53 47 08 42 - Courriel : sdap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr

Site : www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr



Journée du Patrimoine de Pays
& Journée des Moulins

CIRCUIT DÉCOUVERTE PATRIMOINE DE PAYS LOT-ET-GARONNAIS SAMEDI 16 JUIN 2012

SITE N°2 : RESTAURATION DU FOUR A PAIN
(COMMUNE DE MONTESQUIEU)



LOT-ET-GARONNE
Conseil général

FONDATION
DU
PATRIMOINE

caue 47

NATURE DU PROJET : Restauration d'un four à pain à partir de vestiges existants avec restitution des éléments manquants. L'ambition du porteur de projet est, outre l'embellissement du village et la sauvegarde de son patrimoine, de créer un lieu d'animations autour du four en lui redonnant sa fonction sociale.

PORTEUR DE PROJET : L'association « L'école de Montesquieu » représentée par son président Jean Laffitte.

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI : Il s'agit d'une construction en appentis adossée au mur d'une maison en pierre située au cœur du village, en bordure de route. L'ensemble daterait du XIX^{ème} siècle. La construction, en grande partie détruite, était envahie par la végétation et entièrement dissimulée. Au final une même toiture abrite le four proprement dit et un porche.



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux



NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / CORPS DE MÉTIERS :

Après le dégagement des vestiges, a été établi un relevé méticuleux de l'existant et l'établissement d'un projet de restitution cohérent et fidèle à l'état originel. Ensuite, la reconstruction des parties disparues s'est faite suivant les techniques anciennes, avec l'emploi de matériaux de récupération. Les murs ont été remontés en moellons et pierre de taille hourdés au mortier de chaux naturelle et enduits « à pierres vues », la charpente a été réalisée avec des bois essence chêne, la couverture en tuiles canal. Une harmonie a été recherchée avec la bâtisse contre laquelle s'adosse la construction et dont le vieil enduit a été conservé. La restitution du dôme du four s'est conformée à la tradition dans sa conception et sa réalisation : les briques (similaires aux éléments retrouvés) ont été fabriquées par la tuilerie de Condat, pour la sole; elles sont posées sur un lit de sable dans lequel sont répartis des galets de Garonne.

Les travaux ont été exécutés par des artisans sensibilisés à la restauration du patrimoine : maçonnerie (Fernandez et Albiero) et charpente-couverture (Griso Frères)

DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX : fin 2009 - début 2010

AIDES FINANCIÈRES : Cette opération a été soutenue par la Fondation du Patrimoine qui a accordé une subvention à l'association (environ 20% de la dépense). Dans ce cadre, une souscription a été lancée permettant de recueillir des dons défiscalisés (don déductible sur l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % et sur l'impôt sur la fortune à hauteur de 75%) qui ont pu représenter une contribution substantielle (environ 38%). Une aide financière a été attribuée par le Conseil général (environ 20% de la dépense), au titre du régime d'aide en faveur du Patrimoine non protégé. L'association a également participé (environ 22% de la dépense).